



Païement collège privé

Par Burberry

Bonjour,

Mon fils est dans un collège privé.

Mon ex conjoint ne veut plus payer 2000 ? par an et menace donc de le retirer de ce collège en disant qu'il n'a pas les moyens. Il est médecin salarié et gagne 7000 ?/par mois !!! Pour cette année j'en ai payé la moitié en attendant un jugement des affaires familiales.

Peut il mettre sa menace à exécution ? Le juge peut il l'obliger à payer pour que mon fils reste dans ce collège ?

Je suis très inquiète. Pour info je gagne pour ma part 2100 ? par mois.

Merci beaucoup